

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Feux de forêts



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de matières dangereuses



Pandémie



Mairie de Mechmont
46150

05.65.36.81.12
mairie.mechmont@orange.fr





LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels téléphoniques



Porte à porte



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Salle communale



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **05 65 36 81 12**



Intercommunalité / EPCI :



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale :



Site commune :



Préfecture : www.lot.gouv.fr



Inforoute :



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



France Bleu : **103.5 FM**



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

L'OBJECTIF DE CE DOCUMENT CONSISTE À VOUS INFORMER ET VOUS DONNER LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE.

Conservez ce document, il vous aide à vous préparer et gérer la crise.

Les BONS REFLEXES

En cas d'inondation

En extérieur

 Ne pas aller au bord d'une rivière en crue.

 Eviter d'utiliser son véhicule.

 Gagner un point en hauteur.

Chez vous

 Fermer les portes fenêtres, soupiraux, aérations...

 Couper le gaz et l'électricité.

 Monter à pieds dans les étages.

Dès la pré-alerte, rassembler un **KIT DE PREMIERE URGENCE** : les papiers d'identité, les médicaments, de l'eau potable, des aliments qui se conservent à l'air libre, une radio, une lampe de poche, des piles, des vêtements chauds, ...

En cas de Feu de forêt

 Ne pas s'approcher du feu. Ne pas sortir sans autorisation.

 Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.

 Dégager les voies d'accès et les cheminements. Arroser les abords.

 Fermer les portes et fenêtres. Calfeutrer avec du linge mouillé.

 Fermer les vannes de gaz et les produits inflammables.

En cas de Mouvement de terrain

 Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

 Ne pas s'approcher d'une berge érodée ou d'une rivière en crue.

 En cas d'éboulement, fuir latéralement.

 Gagner un point en hauteur.

Les démarches d'indemnisation

- ♦ Contacter son assurance (vérifier son contrat).
- ♦ Prendre des photos de ses biens sinistrés.
- ♦ Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- ♦ Déclarer le sinistre à son assureur dès que l'on en a eu connaissance et adresser sa déclaration par *lettre recommandée avec accusé de réception*.

En cas de SEISME

PENDANT

 S'abriter sous un meuble solide

 S'éloigner des bâtiments

APRÈS

 Evacuer le bâtiment

 Couper le gaz et l'électricité

Consignes pour tous les risques

 Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours.

 Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

 Ecouter la radio. Respecter les consignes des autorités.



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ
VOTRE KIT
DE SÉCURITÉ



Radio à piles



Bougies ou lampes de poche



Nourriture et eau potable

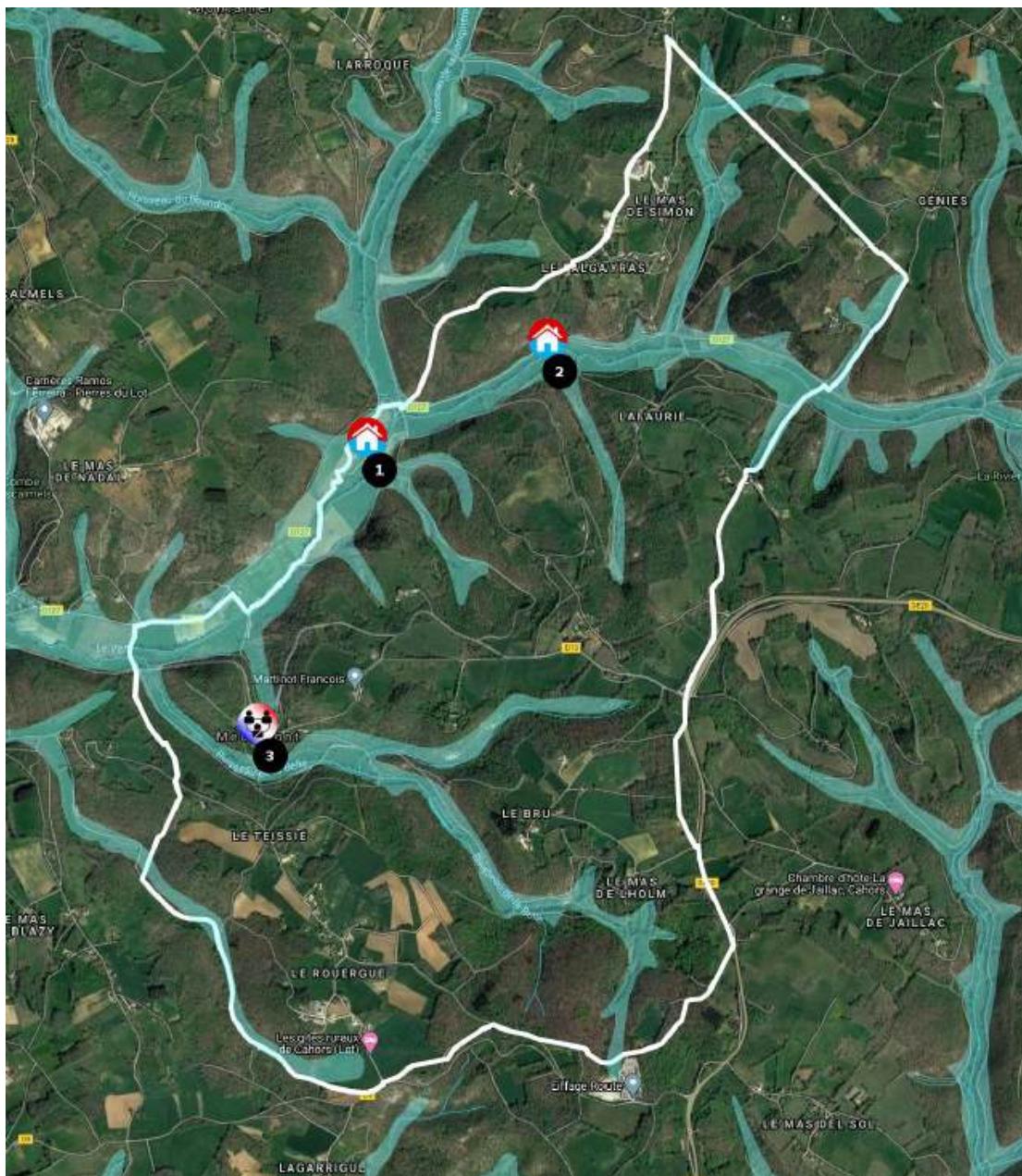


Médicaments



Vêtements

Les risques d'inondations sur notre commune :



Inondation vallée du Vert :

- Habitations des Moulins de Faydel et d'Izarn.
- Moulin de Baldy (en partie sur Montamel)
- Moulin du Salinié (Gigouzac)

Risque de coupure de la circulation

- D 127
- VC N°6 (route du Vert / Lafaurie)
- VC N°102 (route du Perdigal)
- VC N° 4 (route de la Combette)
- Risque de détérioration des 3 ouvrages qui enjambent la rivière

Inondation vallée de la Belle :

Risque de coupure de la circulation

VC N° 5 (route du Teyssié)
VC N°7 (route de la Belle)

Informer

Habitat privé

1 - Moulin de M Izan

Alerter et mettre en sûreté sur place

Habitat privé

2 - Habitation secteur de la Curade

Moyens de gestion de crise

3 - Mairie de Mechmont - PC Crise

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 5 arrêtés CatNat **Inondation**
- 1 arrêté CatNat **Mouvement de terrain**
- 1 arrêté CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**



LES DEMARCHEES D'INDEMNISATION



1
Contactez votre assurance



2
Prenez des photos de votre sinistre



3
Ne jetez rien jusqu'à l'expertise



4
Déclarez le sinistre
(en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)